



La lettre de la SFSE

Numéro 2 - août 2012

La SFSE intervient dans le débat public européen

La présidente de la SFSE, Francelyne Marano, a écrit aux Commissaires européens et aux députés membres de la Commission Environnement du Parlement européen pour demander que le caractère prioritaire du champ de la santé environnement soit réaffirmé dans le septième programme d'action communautaire pour l'environnement, qui couvrira la période 2013-2022. Nous publions ci-dessous le texte de cette lettre

Le sixième (2002-2012) programme d'action communautaire pour l'environnement (PAE) arrive à expiration. Le champ environnement-santé y était identifié comme un des quatre domaines d'action prioritaires et avait conduit à l'élaboration de la stratégie et du plan Environnement-Santé 2004-2010.

Ce plan, en lien avec les plans nationaux et les engagements pris lors de conférence ministérielle de l'OMS pour la santé et l'environnement, a permis de soutenir concrètement l'élaboration et la comparaison de plans nationaux santé environnement dans les états membres, dont la France, l'élaboration de valeurs guides pour la qualité de l'air intérieur (avec l'OMS Europe), le financement d'une étude pilote de biosurveillance grâce à l'action conjointe de deux instruments financiers de l'UE : le PCRD et Life+. Les deux projets COPHES (PCRD) et DEMOCOPHES (Life+) permettent ainsi d'avancer vers l'harmonisation de la réalisation de la surveillance des expositions aux produits chimiques de la population européenne.

Le Conseil Européen a invité la Commission à présenter une proposition concernant un septième PAE. Ce plan fixera pour sept ans les domaines d'action au niveau de l'Union Européenne dans le champ de l'environnement. En particulier, le Conseil a demandé le 11 juin 2012 à la Commission de se pencher sur les nanomatériaux, les perturbateurs endocriniens, les effets combinés des produits chimiques, le bruit, la qualité de l'air à l'intérieur des locaux, les risques émergents, la biosurveillance humaine, la recherche sur les méthodes d'évaluation des risques.

Société savante dans le champ de la santé-environnement, la Société Française de Santé et Environnement (SFSE) considère que la réaffirmation du caractère prioritaire du domaine santé environnement est indispensable pour faciliter le suivi et la cohérence des actions menées au sein de la Commission sur ces sujets, pour inclure ce thème dans les instruments financiers de la Commission, pour traduire les grands objectifs qui sont affirmés en initiatives législatives ou stratégies spécifiques.

Pour la SFSE, la réaffirmation du caractère prioritaire du domaine santé environnement est indispensable pour relancer au sein de la Commission et des Etats membres une évaluation globale des effets de l'environnement sur la santé des Européens. L'inclusion visible ce thème dans le 7ème PAE et sa déclinaison opérationnelle permettront de fonder les politiques sur des évidences scientifiques et de répondre aux attentes du public.

Les justifications à cette demande de la SFSE ne manquent pas : l'actualité et l'importance des questions de recherche en santé environnement ; l'importance des impacts sanitaires actuels de la pollution de l'air ambiant et intérieur, des sols et des eaux, du bruit, du trafic automobile, de l'environnement urbain, la nécessité d'harmoniser les approches en matière de biosurveillance, de surveillance des intoxications et des effets sanitaires des modifications environnementales et climatiques, d'alerte, d'évaluation des risques, de prévention et de régulation.

La SFSE se tient à votre disposition pour toute rencontre ou entretien pour en discuter plus en détail.

Actualités en Santé Environnement

- **Les gaz du Diesel classés dans le groupe 1 par le CIRC**

Les gaz d'échappement des moteurs Diesel sont désormais classés parmi les cancérogènes certains pour les humains par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC/IARC), l'agence pour le cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Mais cela ne doit pas faire oublier que le principal impact sanitaire des particules fines contenues dans ces gaz reste lié aux maladies respiratoires et cardio-vasculaires.

En 1988, le CIRC avait déjà classé les émissions des moteurs Diesel parmi les cancérogènes probables pour l'homme (groupe 2A). Ses experts réunis à Lyon le 12 juin ont estimé qu'il y avait des « *preuves scientifiques irréfutables* » montrant que « *les émanations des moteurs Diesel causent des cancers du poumon* », selon le président du groupe d'experts, le Dr Christopher Portier, qui ajoute que « *les données scientifiques étaient sans appel et la conclusion du Groupe de Travail, unanime* ».

Largement de quoi classer désormais ces gaz dans le groupe des cancérogènes certains pour les humains (Groupe 1). Le Dr Kurt Straif, responsable du Programme des Monographies du CIRC, a indiqué que « *les principales études qui ont conduit à cette conclusion portaient sur des travailleurs fortement exposés. Toutefois, nous avons appris par d'autres cancérogènes comme le radon, que les premières études démontrant un risque chez des groupes professionnels fortement exposés étaient suivies de résultats comparables dans la population générale. Par conséquent, les actions entreprises pour réduire les expositions devraient concerner les travailleurs et la population générale* ».

Pour le CIRC, cela doit donc entraîner des efforts supplémentaires de prévention : « *Etant donné les impacts additionnels pour la santé des particules diesel, l'exposition à ce mélange chimique doit être réduite dans le monde entier* » a expliqué le Dr Portier. Et cet impact additionnel n'est pas minime : les particules fines, émises par les moteurs diesels mais aussi par le chauffage au bois, le tabagisme, l'industrie et la combustion de biomasse, seraient en France à l'origine de 42 000 morts prématurées par an, selon les estimations données par le ministère de l'Écologie, ces morts étant principalement d'origine cardio-vasculaire ou

respiratoire. Mais les tendances actuelles ne vont pas dans le sens de cette prévention : le diesel représente aujourd'hui 60% du parc automobile contre 26% en 1995 ; et le chauffage au bois connaît une forte expansion. Toutefois, la généralisation des filtres à particules sur les voitures motorisées au diesel donne de l'espoir à certains.

Chez les spécialistes de santé publique, on insiste sur le fait que les normes et la métrologie des particules ne sont pas adaptées. En effet, alors que l'on mesure et que l'on réglemente sur la masse des particules, de nombreux experts recommandent plutôt d'utiliser le nombre des particules, pour évaluer les impacts sanitaires. Selon eux, la masse n'est pas un critère pertinent : si les particules ultrafines ne représentent que quelques pour cent de la masse totale des particules dans un aérosol, elles sont de loin les plus nombreuses (jusqu'à 80% en nombre) et surtout, elles ont une activité biologique plus grande du fait de leur surface. De plus, elles peuvent atteindre les régions bronchiolaire et alvéolaire et y persister ; voire franchir les barrières biologiques.

Notons pour terminer que les experts du CIRC ont noté une « *association positive* » avec un risque accru de cancers de la vessie sur la base d'éléments plus limitées. Enfin, le groupe de travail a conclu que les gaz d'échappement de moteurs à essence étaient « *peut être cancérigène pour les humains (Groupe 2B)* », un classement « *sans changement depuis la précédente évaluation en 1989* ».

• **Rio+20 : vers une planète plus saine ?**

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a vu plusieurs tentatives de placer la santé au cœur des débats sur le développement durable. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est notamment intervenue au cours de la conférence en rappelant que la santé participe au développement économique, favorise l'autonomisation des femmes, atténue l'appauvrissement et favorise la cohésion sociale. L'OMS, par la voix de Maria Neira, directeur Santé publique et Environnement, a aussi souligné qu'un environnement sain est une condition essentielle pour une bonne santé. « *Une diminution de la pollution atmosphérique, de la pollution de l'eau et de la pollution chimique permet de prévenir jusqu'à un quart de la charge mondiale de morbidité. Des politiques en faveur de sources d'énergie plus propres permettraient de diviser par deux le nombre de décès d'enfants dus à la pneumonie et de faire baisser considérablement le nombre de décès dus à une affection respiratoire chronique causée par la pollution à l'intérieur des habitations, qui est actuellement de un million par an. Le remplacement des fourneaux fonctionnant au charbon ou avec de la biomasse par des fourneaux fonctionnant avec des combustibles plus propres permettrait à trois milliards de personnes parmi les plus pauvres du monde d'être en meilleure santé.* »

Maria Neira a également exigé « *plus de cohérence dans les politiques : il faut intégrer non seulement la santé mais aussi l'environnement dans toutes les politiques.* » D'autant que la santé est un indicateur de l'impact des politiques en faveur du développement durable. Pour suivre les progrès en la matière, il faut être en mesure d'évaluer les dimensions économiques, environnementales et sociales de la politique.

Pour résoudre les problèmes de la dette souveraine, de la volatilité des prix des denrées alimentaires ou des conséquences du changement climatique sur l'environnement, il ne suffit pas d'investir dans la santé. Mais pour tous ceux qui désirent promouvoir une approche plus juste, plus écologique et plus durable de la mondialisation, la santé des populations reste d'une importance capitale pour mesurer l'impact des politiques dans tous ces domaines. Non seulement les résultats sanitaires sont-ils immédiatement mesurables mais les problèmes de santé sont immédiats, touchent les personnes et peuvent être constatés au niveau local.

La Déclaration de Rio de 1992 avait affirmé solennellement : « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.* » La Conférence Rio+20 l'a réaffirmé mais les mesures concrètes pour optimiser les interactions entre la santé et le développement durable manquent encore.

Le document final adopté par les États Membres qui ont assisté à la Conférence du 20 au 22 juin – intitulé « *L'avenir que nous voulons* » – souligne qu'une meilleure santé est « *à la fois une condition préalable, le résultat et un indicateur des trois volets du développement durable* ».

Le Dr Margaret Chan, Directeur général de l'OMS, a affirmé quant à elle : « *L'accent mis sur les liens entre la santé et le développement durable est d'une importance capitale* ».

Les questions de développement liées à la santé qui sont abordées en détail dans le document final sont les suivantes:

- l'accès à de meilleurs services énergétiques, notamment à des solutions durables pour la cuisine et le chauffage, qui permettent de réduire la pollution de l'air intérieur et ainsi de faire sensiblement baisser le nombre de cas de pneumonie chez l'enfant et de maladies cardiovasculaires et respiratoires chez l'adulte;
- l'intérêt accru pour diverses mesures d'urbanisme, notamment la construction de logements et l'adoption de moyens de transports plus durables et plus économes en énergie, permettant de réduire considérablement de nombreux risques de maladies non-transmissibles (par exemple les maladies cardiovasculaires et pulmonaires dues à la pollution atmosphérique, les maladies liées à la sédentarité et les conséquences des accidents de la circulation);
- l'amélioration de l'assainissement dans les villes et les villages pour éviter la propagation des maladies transmissibles;
- des systèmes alimentaires plus durables permettant de combattre la faim et de contribuer à l'amélioration de la santé et de la nutrition;
- une utilisation plus durable de l'eau qui réponde aux besoins fondamentaux en eau potable et qui permette une bonne gestion des ressources en eau pour l'agriculture;
- la garantie que les normes minimales de sécurité et de santé sont respectées pour tous les emplois et tous les postes de travail afin de réduire le nombre de cancers, d'affections respiratoires chroniques, de traumatismes et de décès prématurés.
- la réaffirmation de l'objectif 2020 pour garantir la gestion rationnelle des produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, et des déchets dangereux, de façon à réduire au minimum les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

- **Intoxication au plomb: douze usines ferment temporairement en Chine**

Douze usines dans l'est de la Chine ont été temporairement fermées après que des taux de plomb anormalement élevés ont été diagnostiqués chez des enfants vivant à proximité, a annoncé le lundi 9 juillet la municipalité de Jian, dans la province du Jiangxi (est), dans un communiqué. Un taux anormalement élevé de plomb a été repéré dans le sang d'un garçon vivant à côté d'une zone industrielle de cette ville. La découverte de taux similaires chez 15 autres enfants a conduit les parents inquiets à demander aux autorités de fermer les usines. Celles-ci ont cédé devant leur pression, qui reflète bien les inquiétudes croissantes des Chinois face à la dégradation de leur environnement et des risques pour la santé liés à une industrialisation effrénée. Mais elles ont déclaré qu'il n'y avait pas de preuves que des fuites de plomb émanent de la zone industrielle et souligné que les fermetures d'usines n'étaient que temporaires.

- **Qualité de l'air dans les villes : la ministre écrit aux collectivités**

Delphine Batho, la nouvelle Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a écrit aux collectivités volontaires pour mettre en place des Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA). Alors que la pollution atmosphérique est responsable en France de quelque 40 000 décès prématurés chaque année, notre pays accuse toujours un retard important dans la mise en œuvre de la directive européenne sur la qualité de l'air 2008/50/CE.

Pour remédier à ce problème, le Grenelle de l'Environnement avait lancé l'initiative des ZAPA permettant notamment aux collectivités qui le souhaitent de limiter l'accès des centres-villes aux véhicules les plus polluants.

Ce dispositif a été néanmoins critiqué pour sa trop grande rigidité et son injustice sociale. Dans son courrier, Delphine Batho réaffirme son soutien aux collectivités volontaires tout en soulignant son intention d'en adapter le cadre.

La Ministre a par ailleurs annoncé sa volonté d'engager une réflexion plus générale sur les mesures structurelles nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'air. Elle a indiqué que la qualité de l'air ferait partie des thèmes proposés à la concertation nationale sur la transition énergétique.

Un groupe de travail sera prochainement constitué avec les collectivités volontaires pour examiner les difficultés qu'elles rencontrent et élaborer des plans d'action complets et applicables.

- **Des experts français «vendus» à l'industrie du tabac**

Dans un [article](#) du 25 mai dernier, le *Monde* publie une enquête montrant que Philip Morris a payé des scientifiques français pour tenter de minimiser les dangers du tabagisme passif.

Travaillant à partir de la documentation issue des procès de l'industrie du tabac aux Etats-Unis, le journal établit que Philip Morris a viré des sommes allant de 2300 à 46.500 francs suisses (2500 à 52.500 euros) sur les comptes en banque personnels de plusieurs chercheurs.

Dès 1981, une grande étude épidémiologique japonaise, publiée dans le *British Medical Journal* par le professeur Takeshi Hirayama, établissait formellement que le tabagisme passif provoquait des cancers du poumons chez les non-fumeurs qui y étaient exposés. Dans les années qui suivirent l'industrie du tabac a tout fait pour empêcher ou retarder la mise en place des mesures de santé publique qui découlaient logiquement de cette découverte, comme l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Le financement de ces experts français, via le cabinet d'avocats britannique Covington & Burling, faisait partie de cette stratégie. Les experts étaient chargés de semer le doute, notamment en rédigeant des commentaires scientifiques prétendant que le lien tabagisme passif/cancer du poumon était très contesté. Par ailleurs, le cabinet d'avocat opère une diversion scientifique : «*Le centre d'intérêt ne sera pas le tabac, ce sera plutôt de montrer l'insignifiance de la fumée ambiante de la cigarette, en mettant en avant les vrais problèmes de la qualité de l'air*», selon un mémo envoyé par le cabinet à son client Philip Morris. Et les experts français d'organiser une série de conférences sur l'air intérieur où l'on parle des composés organiques volatiles, des allergènes, des animaux ou des champignons. Mais bien sûr jamais du tabac. Et ça marche ! Ainsi la loi sur l'air adoptée par la France en décembre 1996 (dite « loi Lepage ») adoptera toute une série de mesures contre la pollution atmosphérique en réussissant à ne pas dire un mot du tabac...

Cabinet de Mme Batho : qui s'occupe de la Santé Environnement ?

Au Journal Officiel du 10 juillet 2012, on note que la responsable de la santé environnement dans le cabinet de Mme Delphine Batho est Mme Diane Szynkier, qui est «*Conseillère technique chargée des risques technologiques et de la sûreté nucléaire, des déchets, de la santé environnementale et des filières vertes* ». Polytechnicienne issue du nouveau Corps des Ponts, des Eaux et des Forêts, Mme Szynkier est engagée puisqu'elle fut active dans la Fondation Jean Jaurès et dans le pôle écologique de la campagne présidentielle de François Hollande. Elle est également membre de Terra Nova.

Vie des membres de la SFSE

Santé et gestion des déchets

L'unité cancer environnement du centre de lutte contre le cancer Léon-Bérard, à Lyon, est active au sein de la SFSE et sa responsable, le Dr Béatrice Fervers, a notamment été élue au Conseil d'Administration en 2011. Outre ses travaux de recherche, cette unité participe à de nombreuses opérations d'informations pour le grand public ou des publics spécialisés, avec notamment l'animation de l'excellent portail <http://www.cancer-environnement.fr/>. Récemment, l'unité a travaillé à la publication d'un guide sur les *Effets sanitaires liés à la gestion des déchets ménagers et assimilés*, réalisé en collaboration avec l'Observatoire régional de la Santé Rhône-Alpes et Amorce, l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

Dans un langage accessible à tous, le guide fait le point sur les connaissances disponibles sur les différentes filières et les publics concernés (riverains des installations ou professionnels). Sont exclus toutefois certaines filières spécialisées, comme les DASRI, le recyclage des piles et batteries, l'épandage des boues, etc.

Même si les auteurs soulignent le manque de données sur des filières comme le compostage ou la mise en décharge ils arrivent aux conclusions suivantes :

Les pathologies identifiées au voisinage d'unités d'incinération, sont des cancers et des troubles de la reproduction, pathologies qui n'ont pas été étudiées ou mises en évidence chez les salariés. Ces pathologies ont été mises en évidence par des études réalisées sur des installations anciennes qui émettaient des quantités de polluants sans rapport avec les normes actuelles.

Autre impact évoqué : Des troubles respiratoires aigus et divers tels que nausées et maux de tête sont rapportés par des riverains de plates-formes de compostage en Allemagne mais il n'y a pas eu encore d'études scientifiques sur le sujet.

En fait, les principales préoccupations sanitaires concernent les professionnels, en particulier pour les unités de compostage, les décharges et les centres de tris. Outre les troubles musculo-squelettiques classiques chez ceux qui sont employés à manipuler des charges de façon répétitive, on observe aussi des troubles respiratoires chez les employés travaillant à la collecte des déchets.

Enfin, le taux de fréquence des accidents de travail chez les « rippeurs » reste extrêmement élevé.

Le rapport scientifique ayant servi de base au guide est téléchargeable gratuitement : www.ors-rhone-alpes.org/pdf/Rapport_dechets.pdf

Le guide lui-même peut être commandé sur le site d'Amorce (www.amorce.asso.fr), au prix de 30€

Actualité de la SFSE

Objectifs et résultats attendus d'une évaluation des risques sanitaires

La section méthodologie a publié le résultat de son travail sur le sujet. L'article a paru dans Environnement, Risques & Santé. En voici le résumé :

La section « Méthodologie de l'évaluation des risques sanitaires » de la Société française de santé environnement (SFSE) s'est fixée comme objectif de contribuer à améliorer l'utilité et les pratiques de l'évaluation des risques sanitaires. Elle a cherché à clarifier les objectifs et résultats attendus d'une évaluation des risques sanitaires. La finalité d'une évaluation des risques sanitaires est d'apporter par une démarche transparente des éléments d'aide à la décision dans un contexte d'incertitudes sur l'ampleur des impacts sanitaires d'une exposition à des agents potentiellement dangereux. L'évaluation des risques sanitaires poursuit deux types d'objectifs : i) comparer, hiérarchiser des options de gestion, situations, techniques industrielles, substances... ; ii) estimer, avec plus ou moins d'incertitude, les conséquences sanitaires potentielles d'une situation. Dans le premier cas (évaluation comparative) la valeur de l'estimation importe moins que la position relative des options. Dans le second cas (évaluation estimative), c'est la valeur de l'estimation qui constitue l'élément décisionnel.

[Environnement, Risques & Santé. Volume 11, Numéro 3, 240-2, Mai-Juin 2012, Actualités de la SFSE](#)

A venir

Le 3e Congrès National de Santé et Environnement se tiendra à Paris les 5 et 6 décembre 2012 sur un thème central :

« Les signaux faibles en santé environnement : de l'alerte à la décision »

Les informations seront mises à jour en continu sur le site du congrès :

<http://www.congres-national-sante-environnement.org/>

La lettre de la SFSE est une publication trimestrielle, éditée par la Société Française de Santé Environnement, Association selon la loi de 1901.

Dépôt légal à parution

Courrier à adresser à :
SFSE c/o Isabelle Le Bis
10 allée des genêts
35235 Thorigné-Fouillard

Directrice de publication : Francelyne Marano
Rédacteur en chef : Emmanuel Grenier